

## Des ONG financées par l'Europe derrière la campagne de boycott BDS d'Orange

La campagne BDS contre le réseau de téléphonie sans fil Orange en Israël (dénommé infra Partner Communications, le nom officiel de la firme israélienne ; Orange est le nom de la compagnie française) est un nouvel exemple de combat politique mené par des ONG contre l'état juif.

Les attaques contre Partner Communications ont véritablement commencé au début du mois de mai, quand un ensemble d'ONG françaises ainsi que l'ONG palestinienne Al Haq publièrent « [Orange's Dangerous Liaisons in the Occupied Palestinian Territory](#), » un rapport de 51 pages. Cette publication fut accompagnée d'un intense [lobbying auprès du Gouvernement français](#), de la compagnie française Orange et de l'Autorité palestinienne.

Les ONG « ont été heureuses d'avoir finalement pu obtenir un rendez-vous avec Orange le 26 mai 2015. Elles ont pris acte du fait qu'Orange reconnaissait qu'avoir des relations commerciales avec Partner présentait un risque pour la réputation de la compagnie. Le représentant d'Orange rappela qu'un amendement au contrat de licence de marque a été établi en mars 2015 autorisant la terminaison du contrat dans dix ans. Les groupes issus de la société civile n'ont pas trouvé cette réponse satisfaisante. Néanmoins, les auteurs du rapport ont demandé à Orange de faire connaître publiquement et explicitement sa décision de retrait et de dénoncer les violations des droits de l'Homme auxquelles Partner prend part dans les implantations israéliennes au sein des Territoires palestiniens occupés. » En d'autres termes, les déclarations faites par la compagnie française devaient être un alignement en bloc sur l'agenda BDS des ONG (lequel est illégal en France).

Ils ont fait aussi [appel à l'Autorité palestinienne pour leur campagne](#) : « Suite à la publication du rapport, Saeb Erekat, négociateur en chef de l'Autorité palestinienne (AP), a écrit au Ministre des Affaires étrangères de la France, Laurent Fabius, pour dénoncer le lien entre Orange et Partner. »

Les ONG impliquées dans la campagne contre Orange et Partner Communications incluent [Who Profits](#), [Al Haq](#), le [Comité catholique contre la faim et pour le développement – Terre Solidaire \(CCFD – Terre Solidaire\)](#), la [Fédération internationale de Droits de l'Homme \(FIDH\)](#) et l'[Association France Palestine Solidarité \(AFPS\)](#) :

### Who Profits

Fondée par Trocaire (Irlande), Nova (Espagne), ICCO (Pays-Bas), Medico International (Allemagne), Fagforbundet (Norvège), Who Profits est un projet initialement créé par l'organisation Coalition of Women for Peace « en réponse à l'appel palestinien pour le mouvement Boycott, Divestment and Sanctions (BDS). » (Who Profits est maintenant enregistrée séparément.) Les publications et photos de Who Profits sont largement utilisées tout au long du rapport français (voir infra).

- Dès 2009 Who Profits démarre une [campagne contre Partner Communications et d'autres opérateurs de téléphonie sans fil israéliens](#) dénonçant qu'ils sont prétendument « impliqués commercialement dans l'occupation israélienne de la Cisjordanie et du Plateau du Golan » et qu'ils « exploitent les fréquences

palestiniennes et imposent leurs services au marché palestinien captif. »

- Who Profits maintient une [page web spécialement dédiée à Partner Communications](#) qui a été mise à jour au cours des années. Reflétant un agenda politique extrémiste opposé au droit d'Israël à se défendre, les derniers ajouts sont sans rapport avec une prétendue implication commerciale en Cisjordanie ou dans le Golan : « Dans le cadre de sa politique de responsabilité sociétale, la compagnie a sponsorisé deux unités militaires israéliennes pendant plusieurs années. Conformément au cadre du projet ' Adopter un soldat ', la compagnie a soutenu le bataillon blindé Ezuz et l'unité de recherche et de secours Shachar, en mettant à leur disposition des journées sportives, des activités de divertissement et des formations. Pendant les attaques sur Gaza en été 2014, Partner a été en première ligne en fournissant du support matériel, des services de téléphonie mobile et du divertissement aux soldats israéliens. La compagnie a aussi renoncé à facturer ses services aux **soldats menant [sic] l'assaut pendant la période juillet-août 2014** » (l'accentuation est ajoutée).

#### ONG impliquées dans la campagne française

##### [Comité catholique contre la faim et pour le développement – Terre Solidaire \(CCFD – Terre Solidaire\)](#)

CCFD a reçu de la France une subvention de trois ans de [€ 770 032](#) en Avril 2014.

- Dans une conférence sur le conflit, des responsables de CCFD ont déclaré que les Palestiniens « résistent, [...] prennent aussi les armes, poussés par le désespoir de leur situation irrémédiable. »
- CCFD est membre de la [Plateforme des ONG françaises pour la Palestine](#) soutenant BDS.
- CCFD finance aussi des ONG hautement politisés et partiales incluant [Zochrot](#) (droit au retour) et [Breaking the Silence](#) (crimes de guerre israéliens).

##### [Fédération internationale de Droits de l'Homme \(FIDH\)](#)

Les bailleurs de fonds gouvernementaux de la FIDH comprennent : l'UE, la Finlande, la France, l'Irlande, les Pays-Bas, la Norvège et la Suède.

- Pendant le conflit de Gaza de l'été 2014, la FIDH, avec d'autres organisations françaises, a faussement accusé Israël de prendre délibérément des civils pour cible et a contribué au lobbying des ONG en vue de poursuivre des officiels israéliens devant la Cour pénale internationale. En juillet 2014, la FIDH a participé à la campagne des [ONG au Conseil des droits de l'Homme des Nations unies](#) pour promouvoir la création d'une commission d'enquête sur les prétendus crimes qui auraient été commis par Israël.

##### [Al Haq](#)

Al Haq est financée directement par les gouvernements de Belgique, Espagne, Suisse, Pays-Bas, Danemark, Suède, Norvège et Irlande et, indirectement, par ceux du Royaume-Uni, Suède, Allemagne et par l'ONU.

- Al Haq est un chef de file de la [lutte juridique](#) et du BDS contre Israël. Un acteur principal dans la campagne des ONG consistant à déposer des accusations de crimes de guerre contre les responsables israéliens devant la Cour pénale internationale (CPI).
- Ses activités centrales comprennent le [dépôt de poursuites judiciaires et la soumission de rapports anti-israéliens](#) au Conseil des droits de l'Homme de l'ONU et à d'autres organismes internationaux, tels que « [Feasting on the Occupation](#) » (2013) appelant l'Union européenne et les « organismes compétents des Nations Unies (ONU) » à boycotter les produits israéliens.
- Dans « [Legitimising the illegitimate](#) », Al Haq [a proposé](#) de saboter le système judiciaire israélien en « inondant la Cour [suprême israélienne] de pétitions dans l'espoir d'entraver son fonctionnement et ses ressources. »
- La Cour suprême israélienne [considère](#) le directeur d'Al Haq, Shawan Jabarin, comme un des « principaux activistes de l'organisation terroriste du Front populaire de libération de la Palestine. »

### **Association France Palestine Solidarité (AFPS)**

L'AFPS a reçu [€139 550](#) du Gouvernement français entre 2012-2014. L'AFPS est active dans l'organisation de [campagnes BDS \(boycott, désinvestissement et sanctions\)](#) contre Israël.

- Dans ses publications, l'AFPS fait référence au « [camps d'extermination de Gaza](#) » et déclare « [qu']il est inconcevable et inacceptable que le 'Juif-bourreau' se cache derrière le 'Juif victime' ! » D'autres éléments de rhétorique de l'AFPS comprennent des termes comme [épuration ethnique](#), [état d'apartheid](#), et « [Halte à la chasse aux enfants palestiniens!](#) ».
- En 2011, l'AFPS a été poursuivie par le distributeur exclusif de SodaStream en France pour avoir fait de fausses affirmations au sujet des produits de cette société. Le 28 janvier 2014, un tribunal français a statué au détriment de l'AFPS, concluant que l'ONG avait faussement prétendu que SodaStream vendait ses produits illégalement en France.
- En Mars 2013, une cour d'appel française a rejeté une poursuite intentée par l'OLP et l'AFPS contre Alstom, Alstom Transport et Veolia Transport affirmant qu'ils ont été complices de violations du droit international par Israël grâce à leur participation à la construction du Tramway de Jérusalem. Le tribunal a rejeté ces demandes, arguant à la fois un défaut d'intérêt à agir et une incapacité à définir une cause d'action. En particulier, la cour a noté que le tramway n'était pas illégal parce que le droit d'occupation permet la construction d'infrastructures de transport. La cour a également noté que l'établissement de la légalité d'un contrat ne peut pas dépendre de « l'évaluation individuelle d'une situation sociale ou politique par un tiers. »